

FONDS DE SOUTIEN À LA RELÈVE AGRICOLE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Critères d'évaluation

Formation

50 points

- Formation académique;
- Formation reconnue reliée directement au secteur d'activité;
- Expérience agricole;
- Expérience de travail pertinente dans le secteur d'activité;
- Capacité de gestion démontrée.

Exploitation agricole et implications

50 points

- Niveau de propriété dans l'entreprise actuelle et future;
- Responsabilités dans l'entreprise;
- Implication décisionnelle;
- Implication dans le milieu.

Projet d'établissement

200 points

- Description des actifs actuels et prévus dans deux ans;
- Potentiel du secteur d'activité;
- Défis à relever;
- Aspect financier du projet et plan d'affaires.

Respect des normes

25 points

- Environnementales;
- Municipales;
- Autres.

Capacité de gestion

100 points

- Vision et capacité de gestion;
- Utilisation des ressources (humaines, matérielles et autres).

Justification de la bourse d'accompagnement à la relève

50 points

Appréciation générale

25 points

Évaluation

Chaque candidature respectant tous les critères d'admissibilité sera évaluée par un comité de sélection. Le comité se réserve le droit de rencontrer certains candidats pour la sélection finale. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le vendredi 29 octobre 2010, à midi au CLD de La Vallée-du-Richelieu. Le résultat final, définitif et sans appel, sera annoncé dans le cadre du Salon de l'agriculture, le 12 janvier 2011, à Saint-Hyacinthe.

